

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ; A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'Avis à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, 1 louis. Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an, 35 francs.

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces.

Dix lignes de petit-texte... 2/6 Audessus de six lignes et pas plus de dix... 3 Pour chaque ligne audessus de dix... 0/4 Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions. Jos. CAUCHON, rédacteur en chef AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

Réouverture de l'église de Sainte-Genève.

Le 3 janvier 1853 sera une date mémorable dans les Annales de la sainte Église de Paris ; date d'expulsion solennelle et de pieuse joie, ou un scandale public à cause, et où l'auguste Patronne de la grande cité a repris possession du Temple élevé en son honneur.

Ce matin, l'église, profanée si longtemps sous le nom de Panthéon, a été rendue à Dieu sous l'invocation de sainte Genève.

La pompe a été exclusivement religieuse. C'était un touchant spectacle que de voir s'avancer dans les rues populaires, et gravir les flancs de la Montagne, ce cortège composé uniquement de Ministres des autels ; cette chaise vénérable où reposent les reliques sacrées de l'humble Bergère, sans autre garde que le respect, sans autre entourage que la reconnaissance et la piété d'une multitude empoussée et recueillie.

Sans doute, il eût été beau, comme aux anciens jours, de voir se déployer les pompes civiles et les honneurs militaires. Sans doute, la pensée pouvait se reporter sur ces magnifiques processions, tant de fois renouvelées en cinq siècles (1), où les rois, les princes, les cours de justice, et les echevins se faisaient gloire d'accompagner la chaise de la Patronne de Paris. Sans doute, on se souvenait de ces paroles d'un très-ancien auteur : « C'est une coutume établie dès les premiers temps et inviolablement conservée, lorsqu'on porte le corps de la bienheureuse Genève, qu'il ne sorte jamais qu'avec le plus grand appareil. » Aujourd'hui, en ce nouveau triomphe, la Religion toute seule s'était réservée l'ordonnance et l'éclat de la cérémonie ; elle y avait répandu ce calme, cette gravité, cette sainteté, qui viennent d'elle, et en même temps, la Providence illuminait la fête des rayons du plus beau soleil et des suaves clartés d'une matinée de printemps. Le ciel semblait vouloir sourire à la terre et s'associer à la douce allégresse des fidèles.

Dès neuf heures du matin, la procession est sortie de la Métropole, au son majestueux du bourdon et de toutes les cloches. Après les officiers de la cathédrale venaient la croix, accompagnée des acolytes. Sur deux rangs marchaient les élèves du Grand-Seminaire de Saint-Sulpice, en surplis et en camail ; messieurs les Chanoines honoraires en habit de chœur d'hiver, messieurs les Chanoines titulaires de Notre-Dame en chapes d'or ; au milieu, paraissait la chaise, œuvre remarquable d'orfèvrerie émaillée, dans le style du xix siècle, et contenant les reliques, recueillies par les soins de Mgr. de Quélen, et sauvées après la révolution de 1830. Cette chaise était portée par les Diacres en dalmatiques d'or, et aux quatre coins se tenaient quatre Ceroféraires avec des torches allumées.

La procession a suivi le quai Montebello, la rue des Bernardins et celle de la Montagne-Sainte-Genève. Sur sa route, elle a rencontré le Clergé des paroisses de Saint-Nicolas-de-Chardonnet et de Saint-Etienne-du-Mont, qui se trouvaient au portail de ces églises pour encenser les reliques. De Saint-Etienne-du-Mont, elle s'est déployée sur la place du Panthéon, et elle est entrée sous le péristyle. Là, Mgr. l'Archevêque de Paris a reçu la chaise. Sa Grandeur portait ses magnifiques ornements en style du moyen âge.

L'église était remplie d'avance d'une foule nombreuse. Les ecclésiastiques, les Frères des Ecoles chrétiennes, les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et ceux des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et ceux des sociétés Saint-François-Xavier, les Sœurs de charité avec leurs élèves, avaient en des places réservées.

Au commencement de la messe, M. Fortoul, ministre des cultes, en costume officiel, portant le grand cordon de Pie IX que S. S. lui a récemment conféré, M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, MM. les préfets de la Seine et de police, le corps municipal de Paris, sont entrés dans le chœur.

L'église avait été restaurée en grand hâte, bien que sa réouverture ait été décidée depuis plus d'une année. Un maître-autel provisoire d'une dimension colossale occupe l'extrémité de la croix, mais sans être adossé aux parois. Un autel de la Sainte-Vierge a été érigé dans le transept de gauche, et un autre consacré à sainte Genève dans le transept de droite. Des panneaux de chêne recouvrent les tables de marbre où étaient inscrits les noms des combattants de juillet 1830.

Le regard chrétien s'attristait en tombant sur les peintures au moins étranges des pendentifs de la coupole et sur les bas-reliefs qu'on n'a pas encore en le temps de faire disparaître.

Esprons aussi que le fameux fronton où Voltaire et Mirabeau figurent à côté de Fénélon, ne demeurera pas longtemps comme une protestation dérisoire de la croix si heureusement rétablie au sommet de l'attique et sur les hauteurs du dôme. Comme aussi le nom de Dieu et le vocable de la patronne de Paris ne tarderont pas sans doute à remplacer l'inscription que peu pieux pour une église catholique : « Aux grands hommes la Patrie reconnaissante. »

Dans l'intérieur de l'église, une vaste fresque en style byzantin occupe toute l'abside. Elle représente sur son fond semé d'étoiles, une gigantesque figure de N.-S. J.-C., ayant à sa droite saint Pierre et saint Denis, à sa gauche saint Paul et sainte Genève. L'inscription : « Memento propositorum vestrorum, » rayonne autour de cette fresque ; la frise inférieure porte douze anneaux symbolisant les douze apôtres. Sous les pieds de N.-S. est dessinée l'aigle impériale française. On a de plus ajouté des N couronnés aux pilastres du dôme. Les copies des loges de Raphaël ont été placées dans les bas-côtés.

Une large couronne de fleurs blanches descendait de la voûte et couvrait la chaise de sainte Genève déposée au milieu du temple et offerte à la vénération des fidèles.

Mgr. de Paris a officié pontificalement, assisté de MM. Lequex et Buquet.

Dominant la fatigue de ses fonctions, le vénérable prélat est monté en chaire après la célébration des saints mystères et a prononcé le discours suivant d'une voix émue et accentuée : « Nos Très-Chers Frères,

Quand on considère des hauteurs de la Religion les événements de ce monde, on est frappé de deux grands spectacles : d'un côté, les révolutions des Empires, la figure toujours mobile des choses humaines, et de l'autre, au milieu de ces changements

et de ces ruines, l'Église éternellement debout. Les orages souvent se déchaînent contre elle, les flots se soulèvent, la tempête quelquefois submerge ce roc sur lequel une main divine l'a fondée ; mais bientôt le calme renaît, les flots enchaînés reprennent leur lit, l'Église reparait radieuse, moins ébranlée qu'affermie et fortifiée par ces secousses. Que de révolutions sociales et politiques ! Je n'ai vu passer ! que de constitutions qui devaient être éternelles, elle a vu mourir ! Les siècles, dont tout ce qui est terrestre et humain subit l'injure, s'écoulaient devant elle sans l'altérer, sans laisser une ride sur son front.

Oui, ce sont là de grands spectacles et de grandes leçons ! C'est ainsi que la voix de Dieu se fait entendre au milieu des orages, pour nous enseigner la vanité des choses humaines, et l'inaltérable solidité des choses d'en haut. Reconnaissons de plus en plus le sceau divin si visiblement empreint sur les fondements de l'Église, et puissons de nos jours, toutes les âmes fatiguées aller chercher le repos dans cette arche qui ne doit jamais périr !

Ce temple auguste, qu'une volonté souveraine et réparatrice nous a rendu, est une image fidèle, depuis trois quarts de siècle, des vicissitudes et des triomphes de l'Église parmi nous. Ses destinées sont celles de la Religion elle-même. Outragé, quand la Religion est outragée, il se relève avec elle et voit ses douleurs se changer en joie, quand le temps des grandes crises est passé.

Louis XV en jeta les fondements vers le milieu du siècle dernier. Ses murs s'élevèrent au milieu des sarcasmes et des blasphèmes des libertins. Il n'était pas encore achevé, et déjà il était souillé par la licence, fille de l'impunité. Jetons un voile sur ces jours de deuil, sur ces scènes lamentables d'un peuple en délire, quand le paganisme triomphant semblait vouloir se venger des anciennes victoires du christianisme, et marquer de son nom, souillait de son apothèse ces murs consacrés à Dieu et à la Patronne de Paris.

Après dix ans d'épreuves et de châtements, Dieu eut pitié de la France. Il lui envoya, pour la sauver et rasseoir sur ses fondements la société en ruine, un jeune héros. D'une main, il combattait les ennemis de la patrie, et de l'autre il relevait les autels. Quand il eut atteint l'apogée de sa gloire, en 1806, il rendit au culte le Panthéon. Ceux qui l'entouraient, les compagnons de ses victoires, tous les hommes importants dont le dix-huitième siècle avait pétri l'âme, ne comprenaient rien aux pensées religieuses du premier consul et de l'Empereur. Attachés à son char, courbés sous l'influence de son prodigieux génie, ils murmuraient cependant, ou bien ils accueillirent avec ironie tous ses projets empreints à leurs yeux d'un esprit dangereux et plein de réaction. Mais l'aigle poursuivait son vol. Son œil perçant avait vu, par-delà cette troupe futile et incrédule qui brillait, parlait et se moquait, à la surface de la nation, les instincts profonds de ce grand peuple que Dieu lui avait donné à gouverner, et dont il devait satisfaire les besoins les plus impérieux et les intérêts les plus sacrés. Heureux les princes lorsqu'ils ont reçu du ciel assez de sagesse et de puissance, pour résister, quand il le faut, au torrent de l'opinion publique, après avoir discerné la fausseté de la vraie, et qu'ils savent faire, non ce que les âmes égérées ou corrompues demandent, mais ce qui demeure caché dans le cœur des honnêtes gens !

Tel était le Prince immortel, dont la main signa le Concordat et ouvrit les portes de Sainte-Genève. Pourquoi, plus tard, sur ces grandes et délicates questions religieuses, des nuages s'élevèrent-ils ? Pourquoi parvinrent-ils à obscurcir ce grand et lumineux génie ? Dieu le sait, mais ces malheureuses dissensions étendirent leur ombre jusque sous ces voûtes saintes ; et sauf, de temps en temps, quelques morts illustres, qui venaient demander aux caveaux de la Basilique le repos de la tombe, elle resta voilée au silence et à la solitude.

C'est en 1825, que la Religion en prit solennellement possession, et à sa suite l'humble vierge de Nanterre, l'amie de Clovis et de Clotilde, dont les reliques titulaires, après un culte de quatorze siècles, avaient été profanées par la révolution, mais que la piété d'un de nos illustres prédécesseurs sut en partie retrouver.

Les héritiers de l'ancienne monarchie suivaient, en honorant Genève, des souvenirs de famille glorieux. Ils aimaient sincèrement la Religion, ils connaissaient sa force, et naturellement ils voulaient appuyer sur elle leur pouvoir chancelant. La Religion, enchaînée par leurs bienfaits, ne sut pas rester peut-être assez dégagée de leur politique. L'autel et le trône furent trop solitaires. Ces tendances eurent aussi leur expression dans cette enceinte. Elles préparèrent de nouveaux malheurs à la royauté et à la Religion, on crut briser un instrument de la politique humaine.

Expliquer les faits, remarquez-le bien, Nos Très-Chers Frères, ce n'est pas les excuser. Au fond, le mal était dans les idées du xviii siècle, déchaînées et triomphantes. Elles minaient avec une égale ardeur les bases de l'autorité politique et de l'autorité religieuse. Dieu les laissa précipiter, et la monarchie ancienne s'écroula. Trois générations des rois prirent le chemin de l'exil. La Religion n'emigra pas, mais elle eut à endurer de cruelles injures : une des plus grandes lui fut infligée ici. Une loi, qui rappelait les plus lamentables souvenirs, enleva le temple à Dieu, et le livra à l'esprit révolutionnaire. Sous ces voûtes saintes, à la place des cantiques sacrés, retentirent les hymnes guerriers et les accents exaltés des passions politiques. Les anges qui gardaient cet autel s'envolèrent, et la croix qui brillait au sommet du dôme tomba sous les coups des profanateurs. Le silence, la solitude et le deuil s'emparèrent de nouveau de cette enceinte consacrée.

Ces excès et ces criminelles faiblesses ne pouvaient pas porter bonheur à l'Établissement nouveau : un jour il devait subir la peine de ses fautes originelles. Rien ne put fléchir le ciel et conjurer le péril, ni les éminentes vertus qui étaient autour du trône, ni la sagesse et une longue expérience qui l'occupaient, ni ces fils nombreux qui le soutenaient de leurs épées, ni les hommes habiles qui l'éclairaient de leurs conseils. Une petite pierre, partie de la montagne, selon l'expression du Prophète, frappa tout à coup le colosse, et il s'écroula.

La nation se trouva encore une fois maîtresse de ses destinées. Avant de les remettre entre les mains puissantes auxquelles elles sont aujourd'hui confiées, il y eut de nombreuses et profondes agitations. La France se sentait sur un volcan. Le volcan éclata, et Paris fut livré, durant plusieurs jours, à toutes les horreurs d'une guerre fratricide.

Religion sainte, durant ces jours mauvais, que de larmes tu as eu à répandre ! Tandis que ton premier Pasteur donnait sa vie pour son troupeau, le canon tonnait contre ces murs, et le sang coulait dans cette enceinte. Ce fut le dernier malheur de ce temple auguste.

La nation avait enfin vu le fond des abîmes où on voulait l'entraîner : elle avait compris le terme des folles théories dont on l'avait bercée. Ce sentiment profond lui fit relever, pour les opposer à l'anarchie menaçante, toutes les idées de conservation et de force que, depuis si longtemps, on travaillait à affaiblir et à miner sourdement. Le respect de la Religion, le respect de l'autorité devinrent des besoins populaires. Il y a, certes, d'autres besoins légitimes qui demandent à être satisfaits ; mais nul ne saurait nier que le premier de tous pour un peuple, soit de vivre, de ne pas être sans cesse menacé dans les conditions essentielles de son existence. A l'heure suprême de cette grande crise, un homme que Dieu tenait en réserve, parut. Il comprit et personnifia toutes ces aspirations. Sa mission fut d'abord méconnue ; mais il sortit, comme par miracle, des entrailles du peuple : ce fut sa force et son droit. C'est en posant la main sur le cœur de ce peuple, qu'il a gouverné. Il a mis sa prodigieuse habileté à comprendre et à devenir au besoin ce qu'il y avait dans ce cœur, et sa puissance à le réaliser. Il a su mépriser les préjugés, même ceux qui s'étaient accrues par la victoire. Il a proclamé bien haut ses sympathies pour les classes souffrantes. La Religion a été honorée, et, comme son premier bien, comme son premier droit, c'est son indépendance des pouvoirs politiques, qui n'a rien de commun avec l'esprit de faction, cette indépendance a été respectée ; et l'Église continue à jouir sous son règne d'une pleine liberté, unique bien temporel qu'elle désire obtenir et qu'elle demande chaque jour à Dieu et aux chefs des nations.

Un pouvoir fondé sur ces principes, un pouvoir dont les racines remontent aux beaux jours du Consulat et de l'Empire, un pouvoir fort et populaire ne pouvait laisser les portes de ce temple fermées, et tant de malheurs sans séparation. Aussi un de ses premiers actes fut-il de rendre au culte et à la Patronne de Paris l'église de Sainte-Genève. Et voilà pourquoi la Religion étale aujourd'hui ses pompes dans cette enceinte sacrée ; voilà pourquoi l'expression de notre reconnaissance, après s'être élevée vers Dieu, source de tout bien, descend sur le Prince chrétien qui a obéi dans cette circonstance aux plus nobles inspirations.

Et maintenant, douce et glorieuse Protectrice de Paris, reprenez votre place, que la piété de quatorze siècles vous avait préparée, au sommet de cette montagne. La gloire d'aujourd'hui efface les malheurs d'hier. Détournez par votre puissante intercession, détournez de cette capitale les orages semblables à ceux qui l'ont frappée si souvent pendant plus d'un demi-siècle, depuis le jour où l'impie vous chassa de votre trône tutélaire.

Protégez ensuite cet Empereur qui répare les injures du passé, et augmente la gloire de ce Sanctuaire qui vous est si cher, et qui est cher à la France ; obtenez-lui du ciel les grâces qui font les princes véritablement grands ; ce sont les mêmes qui font les princes religieux.

Deux symboles de la Religion, que désormais la sérénité de votre gloire soit une image de la tranquillité de ses destinées ! et comme les malheurs de la Religion sont inséparables des malheurs de la patrie, que les prospérités de l'une soient le gage assuré des prospérités de l'autre.

Après ce discours, le Te Deum a été solennellement exécuté.

Puis la foule qui, sur le passage de la procession et pendant toute la durée de la cérémonie n'avait cessé de témoigner sa vénération et son recueillement, s'est écoulée lentement, pleine d'une religieuse émotion.

Puisse ce grand acte de réparation attirer sur la capitale de la France les bénédictions de Dieu ! HENRY DE RIANCEY.

Dès ce jour, 3 janvier, commence dans Paris une neuvaine générale de prières et de supplications solennelles pour remercier Dieu des bienfaits accordés à la ville de Paris, par l'intercession de sainte Genève, pour lui en demander la continuation et pour attirer les faveurs de Dieu sur l'Église, la France, l'Empereur et sa famille.

Chaque jour de cette neuvaine, le clergé des paroisses et des congrégations ecclésiastiques doit venir successivement à l'église de Sainte-Genève pour chanter devant les reliques des prières prescrites par Mgr. l'Archevêque. Les fidèles de chaque paroisse seront invités par MM. les curés à les accompagner dans ce pieux pèlerinage.

Les Charmes du Soir.

Les frères Van Eyck (1).

Pendant que les deux étrangers fuyaient de la sorte emportant avec eux le secret des frères Van Eyck, ceux-ci revenaient paisiblement à Bruges, fort satisfaits du résultat de leur voyage à Gand, et se trouvaient séparés depuis plus d'un mois. Jean lui-même, Jean, sans cesse absorbé par ses abstractions philosophiques, se laissait aller à une gaieté peu habituelle à ses traits pâles et flétris ; en effet, une mule chargée de caisses d'or les suivait, conduite par un valet sûr, et les magistrats de la ville de Gand leur avaient encore demandé deux grands tableaux qui ne devaient pas être moins somptueusement payés que les premiers.

— Nous devons de bien grandes actions de grâces à Dieu, disait Hubert, car il nous a comblés de ses bénédictions : de pauvres que nous étions, il nous a rendus riches et renommés, et c'est toi qu'il a choisi pour faire entrer ainsi le bonheur dans notre maison ; c'est à toi qu'il a inspiré l'idée à laquelle nous devons tant de gloire et de fortune.

— Et cela n'est encore rien près du mystère que je ne puis tarder à pénétrer : maintenant, Hubert, je tiens la solution du plus important problème qui puisse être résolu ! Jusqu'à présent, je n'avais opéré que sur le plomb, comme tous les autres alchimistes ; c'est sur le cuivre qu'il me fallait agir. Le cuivre est un or déguéné qui garde encore des traces de sa gloire primitive ; c'est l'ardois dechu dépourvu de son aurole, mais qu'un signe de la

main de Dieu peut rendre à sa splendeur première. Avant quelques jours, nous serons plus puissants que les plus puissants monarques de la terre ! Nous pourrions donner à notre bienfaiteur Monseigneur Philippe le Bon, le moyen d'échanger sa couronne de duc contre la couronne d'un roi ; car, avec de l'or on est maître du sort de la terre.

Il parlait avec une conviction si profonde, un tel éclat animait son regard, qu'Hubert sentit un instant la conviction de son frère prête à passer dans son cœur ; il se demanda si réellement l'alchimie pouvait arriver à la fin sublime qu'il poursuivait, et si Jean, qui avait inventé un secret merveilleux, qui était venu changer la face de l'art, n'opérerait pas un pareil miracle pour la recherche de l'Inconnu. Après avoir marché quelque temps absorbés dans leurs idées mutuelles, Hubert commentant les paroles de son frère, Jean poursuivait ses abstractions philosophiques, un cri lui fit sortir de leur rêverie, c'était le qui vive d'une sentinelle : ils étaient arrivés au palais ducal. Ils descendirent de leurs chevaux, ils coururent avec précipitation vers l'appartement de Marguerite, surpris qu'elle ne fût pas déjà dans leurs bras, surpris qu'elle ne répondit point encore à leurs voix qui l'appelaient. Un silence morne les accueillit partout, et ils se sentirent attristés de pressentiments fatals. Hélas ! ces pressentiments ne se réalisèrent que trop quand ils entrèrent chez leur sœur : pâle, mourante, en proie à l'une de ces crises nerveuses plus cruelles peut-être pour celui qui voit que pour le patient, elle suppliait ses frères de lui pardonner et demandait à Dieu de la faire mourir.

Hubert prit dans ses mains les mains convulsives de la pauvre enfant.

— Que Dieu te pardonne, comme nous te pardonnons, la faute que tu peux avoir commise ! dit-il avec bonté et en bénissant Marguerite ainsi que l'eût fait un père.

— Oh ! ne me parle pas avec cette bonté ; accablez-moi plutôt de votre colère. Votre secret, votre misère, que je suis... un Italien, un traître... je le lui ai livré.

— Infâme trahison ! s'écria Hubert.

— Vengeance ! murmura Jean, d'une voix étouffée par la rage.

— Je cours demander justice au duc de Bourgogne.

— Et moi, je cours me la faire !

Hubert se rendit précipitamment près de Philippe le Bon ; Jean prit à part la vieille servante, et après quelques courtes questions, il s'élança sur son cheval encore selle, s'arrêta un instant à interroger les domestiques, courut chez l'hôtelier de l'auberge où logeaient les deux Italiens, et prit au galop la route d'Osende.

Après une heure de marche, son cheval, défaillant, s'arrêta prêt à tomber ; Jean lui versa dans la bouche une partie de la liqueur que renfermait une petite fiole d'argent qu'il tira de sa ceinture, et l'animal reprit le galop avec une nouvelle vigueur. Après une demi-heure de course nouvelle, il s'abattit et resta sans mouvement : il était mort. Jean qui sans doute prévoyait cet accident, monta légèrement à terre, et portant les yeux autour de lui, vit, à quelques pas, un petit paysan assis au pied d'un arbre et qui veillait sur un cheval selle ; sans dire un mot, l'alchimiste s'élança brusquement sur la monture, jeta sa bourse pleine d'or à l'enfant, et repartit au galop. Enfin, il aperçut un cavalier près duquel il arriva bientôt, et qu'il reconnut pour l'un de ceux qui étaient venus à Maseyk, quelques mois auparavant, lui demander des tableaux.

— Traître, lui dit-il en le frappant de deux coups de poignard, voilà de quelle manière on châtie en Flandre les lâches et les voleurs.

Le cavalier tomba comme un cadavre, et resta sans mouvement dans la poussière. Jean demeura quelques secondes à le regarder ; puis, comme les paysans accouraient de toutes parts avec des cris de vengeance, il fit faire volte-face à son cheval, et reprit au galop la route de Bruges.

Quand les paysans arrivèrent sur le lieu du meurtre, ils ne trouvèrent plus que le mourant, près duquel un jeune étranger accourut en jetant des cris de désespoir.

— Domenico ! mon cher Domenico, tu meurs ! et tu meurs sans que j'aie pu te venger ! Le misérable qui t'a frappé s'est emparé de mon cheval que j'avais confié, quelques instants, à la garde d'un enfant. Oh ! maudite soit la soif ardente qui m'a fait arrêter une minute pour l'attacher : elle a causé la mort de mon frère.

Pendant qu'Andrés del Castagno se livrait à ces lamentations, les paysans transportèrent le corps dans une cabane voisine ; l'Italien le vit et s'agenouilla près du cadavre et demanda qu'on le laissât seul avec ces tristes restes. Il demeura quelques instants abîmé dans la douleur que lui causait la perte de son compagnon ; mais peu à peu, à ces pensées funèbres succéda je ne sais quelle joie féroce de se voir seul possesseur du secret des frères Van Eyck.

— Le sort en est jeté ! murmura-t-il tout-à-coup en s'éloignant de Domenico ; puisque le destin l'a voulu, puisque ce secret n'est plus qu'à moi seul, je ne le partagerai point avec ceux qui m'attendent à Florence : c'est à Rome que j'irai me réfugier ; je changerai de nom, et là, bravant leurs recherches, je donnerai l'immortalité au nouveau nom que je prendrai. Oui, le sort en est jeté ; à moi seul la gloire ! à moi seul la fortune ! je le jure sur ce cadavre !

Et comme il étendait la main sur le corps de Domenico, un soupir s'exhala des lèvres du jeune homme ; puis il se souleva et tendit la main vers Andrés ; mais Andrés, par un mouvement insensé, se jeta sur lui et le frappa de son poignard.

— Mon secret à moi seul ! s'écria-t-il.

Il s'enfuit comme Cain après le meurtre d'Abel, s'élança sur le cheval de Domenico, et disparut.

Quand les paysans revinrent peu d'instants après, le cadavre gisait à terre, et personne ne se trouvait près de lui.

Le comte de Flandre, duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avait coutume de rendre la justice à son peuple tous les jours vers l'heure de midi ; il donnait ses audiences dans une grande salle de son palais, où les bourgeois et les manants étaient admis sans distinction, et pouvaient tour-à-tour élever la voix, soumettre leurs griefs ou leurs doléances au prince, et requérir son jugement. Philippe le Bon aimait, en cette circonstance, à s'entourer d'une grande pompe. Il se tenait assis sur son trône ducal, portait des vêtements somptueux, et voulait que son fils, le comte de Charolais, et les plus hauts personnages de sa cour, l'entouras-

sent et fussent les témoins de ses décisions. La longueur des débats, le peu d'importance des réclamations, la condition infime du plaignant, ne parvenaient jamais à lasser sa patience ; il laissait dire au plus diffus, pourvu qu'il eût apparence de bon droit, rassurant les timides, consolant les affligés, et s'il s'agissait d'intérêts pécuniaires, finissait presque toujours par apaiser le différend au moyen de ses propres rixaliers.

Le comte de Flandre, après avoir vu les réclamations d'une pauvre femme dont le petit jardin avait été dévasté par des chasseurs du haut lignage, venait d'adresser une verte réprimande aux auteurs du dégât, et de les condamner à une forte amende envers la paysanne, lorsque tout-à-coup un grand bruit se fit entendre dans l'assemblée ; puis la foule s'ouvrit d'elle-même, et livra passage à Jean Van Eyck, qui, sanglant et le poignard enfoncé à la main, arriva précipitamment devant le duc.

Celui-ci, à la vue du couteau et du sang, détourna la tête et frissonna ; car depuis l'assassinat de Jean-sans-Peur, son père, il n'était point maître d'un pareil mouvement lorsque l'un offrait tout-à-coup une dague à ses regards.

— Par Notre-Dame-de-Bruges ! s'écria-t-il, quel veut dire tout ceci, mon maître ?

— Monseigneur, répliqua Jean, un misérable Italien, nous avait volé le secret de notre art : je l'ai tué.

Le duc pâlit et se leva par un brusque mouvement de colère.

— Qu'est-ce à dire ? n'y a-t-il donc pas de justice dans notre comté de Flandre, que nos vassaux se la font eux-mêmes par l'assassinat ! Prenez-y garde, mon maître, cette affaire peut avoir des suites funestes pour vous.

— Que votre volonté soit faite, Monseigneur ; en quelle prison faut-il me rendre pour avoir conservé à la Flandre un secret qui fait sa gloire ? Si le bourreau est prêt, je le suis aussi.

— Et moi aussi ! s'écria Hubert qui venait d'arriver ; moi aussi, car je suis le complice de Jean.

— Je sais que vous êtes de grands peintres, qui valent plus de renom à la Flandre que beaucoup de grands seigneurs qui ne savent que ravager les terres des vassaux ; mais devant ma justice, le talent, comme la noblesse, s'efface ; vous avez versé du sang, que le sang retombe sur votre tête ! Les deux frères s'em brassèrent et dirent : — Nous sommes prêts.

— Voyons, mon cousin Louis, que feriez-vous à notre place ? ajouta le comte d'un ton qui semblait demander un conseil de clémence ; car, après le premier mouvement de colère et de surprise, il comprenait trop bien, pour vouloir les punir sévèrement, les graves motifs qui avaient poussé Hubert et Jean Van Eyck à la vengeance.

Celui auquel il s'adressait était un jeune homme au teint livide, aux cheveux crépus, un regard faux ; la question du prince le tira d'une rêverie profonde et l'éveilla comme en sursaut.

— Toucher à la justice de son souverain, c'est toucher à sa couronne ; c'est commettre un crime de lèse-majesté.

— Donec votre avis, reprit le comte, assez pen satisfait de cette réponse sévère, votre avis est que le crime de l'Italien et le talent des coupables ne militent point en leur faveur ?

Le jeune prince allait répondre, lorsque tout-à-coup on entendit dans la cour du palais le bruit d'un cheval au galop ; puis le cheval s'arrêta : un homme haletant et les habits en désordre, entra dans la salle d'audience et courut droit à celui qui allait décider du sort des deux frères, et lui remit un paquet cacheté. Aussitôt qu'il l'eut ouvert, Louis s'écria dans un premier transport d'allégresse : — Des habits de pourpre ! Je suis roi de France !

Puis, se reprenant aussitôt, il se donna l'air dolent, et feignit même d'essuyer une larme.

— Monseigneur, dit-il, nous recevons sur l'heure la nouvelle que notre royale tête vient de mourir, et que le lourd fardeau de la couronne pèse sur notre front. Permettez-nous de signaler notre avènement au trône par un acte de clémence, par la grâce pleine et entière des deux peintres célèbres que voici. Allez donc à paix, nos maîtres, et une autre fois ne retombez plus en de si grandes fautes. Cependant nous foudrez de vos deniers une chapelle à notre patron saint Louis, et vous y mettrez un de vos plus beaux tableaux, avec vos portraits à genoux, en allure de suppliants.

Maintenant, Monseigneur, que justice est faite, miséricorde accordée, nous vous demandons la permission de nous retirer, et de nous livrer dans la solitude à notre douleur.

— Avant cela, sire, ajouta Philippe le Bon en s'agenouillant, nous voulons le premier rendre hommage lige en vos mains, et vous faire le serment de vous servir, même pour celles de nos terres qui ne relèvent pas de la couronne de France.

— Nous le recevons, mon père, car nous voulons vous garder ce nom si convenable à notre affection pour vous. C'est de votre main que le roi Louis le onzième veut être armé chevalier le jour de son sacre à Reims.

— Je vous y conduirai à la tête de dix mille lances, s'écria le comte.

— Merci, répliqua Louis XI en jetant sur le prince un regard de défiance ; un si nombreux cortège ne vous est point nécessaire. Cent lances suffisent et au-delà ! Adieu, Monseigneur, nous allons pleurer et prier.

Il sortit de la salle d'audience.

— Laissez au roi de France ! cria la foule, laissez au comte de Flandre !

VI. Le grand pénitencier de l'église cathédrale de Bruges, espagnol en grande réputation de sainteté. Nul confesseur de la ville ne se montrait à la fois plus consolant et plus sévère : c'était à lui que l'on recourait dans tous les cas graves de conscience, et il était rare que l'on ne sortit pas de son confessionnal plus repentant, mais moins désespéré.

Comme, grâce à Dieu, des crises ou de grandes fautes se commettaient rarement à Bruges, le confessionnal du pénitencier restait souvent désert ; don Bustos n'y demeurait pas moins jusqu'à la nuit, pour attendre, en priant, le pecheur qui pourrait venir à lui.

Un soir, après la mort de Domenico de Messine, il se disposait à quitter le confessionnal, car la nuit était venue et personne ne se trouvait plus dans l'église déserte, éclairée seulement par une lampe allumée au pied de la statue de saint Donat, lorsque

(1) On compte à peu près 78 processions solennelles de la chaise de Sainte-Genève, depuis 1206 jusqu'en 1765. Voir le P. SAN-YVES, Vie de sainte Genève.

(1) Voir les numéros du Journal du 27 janvier et 3 février.

(1) Les rois de France portaient le deuil en rouge.

des pas précipités se firent entendre sur les dalles de la nef et se dirigèrent vers le confessionnal. Don Bustos s'apprêta à bénir le pénitent qui s'agenouillait au tribunal de la pénitence :

— Ne me bécassez pas mon père, s'écria ce dernier : je suis un assassin !

— Répentez-vous, priez, et humiliez-vous devant Dieu, qui vous parle par ma voix ! A genoux, chrétien coupable.

— Un lâche, un homme a dérobé un secret duquel dépendait ma fortune et ma gloire, je l'ai poignardé.

— Oui, vous avez douté de la justice de Dieu, et vous n'avez point hésité à vous venger vous-même : que le sang retombe sur votre tête ! Écoutez-moi, Jean Van Eyck, car je te reconnais, et depuis trois jours la ville de Bruges parle trop de ton crime et du pardon octroyé par Mousseigneur le duc de Bourgogne, pour que le bruit n'en soit parvenu même jusqu'à moi, qui ne suis plus de ce monde. Écoute Jean, peintre vaniteux, qui poursuis l'ombre mensonge de la gloire : homme pervers qui punis sans pitié, comme si tu n'avais pas de pardon à implorer pour tes crimes ; tu es un grand pécheur, et il faut te hâter de rentrer dans la voie de la pénitence et du salut. Un pas encore, et Dieu retirera de toi sa main ; la mesure est comble, tu ne peux posséder de secret que tu as répandu n'était point le sang du coupable.

— Mon père !

— Tu as frappé un innocent. L'Italien tombé sous ton poignard n'est point celui qui s'est introduit chez toi, et que j'ai vu lorsque ta sœur me fit appeler près de lui pour lui administrer le sacrement de l'extrême-onction.

— Malheur ! malheur ! J'ai tué un innocent, et le coupable emporte mon secret !

— Pécheur endurci qui trouves des pensées d'art et d'intérêt personnel devant le meurtre d'un innocent ! écoute-moi, Jean Van Eyck ; ton frère fait élever une chapelle expiatoire ; mais Dieu veut davantage de toi pour accepter ton repentir : puisque tu tiens à ton secret de peinture plus qu'à ton salut même, jette loin de toi ce secret ; Dieu l'ordonne par ma bouche de partir pour l'Italie, pour Messine, pays de la victime ; là, tu l'informerás s'il ne se trouve point un frère, un parent de celui qui tu as frappé lâchement, dont tu as perdu l'âme peut-être en le tuant, sans lui laisser une minute pour songer à son salut, et tu lui enseigneras, ce parent, ton secret. N'épargne ni la fatigue, ni le temps, ni les soins, car de l'accomplissement de cette pénitence dépend ton absolution. D'ici là, point de prière qui écoute ta pénitence, point de fidélité qui prie pour toi, point de sacrement auquel tu puisses être admis : jusque-là tu es excommunié.

En prononçant ces paroles terribles, le pénitencier sortit du confessionnal, et laissa Jean Van Eyck sortonné dans l'église solitaire.

Trois jours après, le coupable obéit, quitta la Flandre et s'embarqua pour Messine, car l'idée d'avoir causé la mort d'un innocent avait achevé de le jeter dans un affreux désespoir. Après une traversée dont les périls et la durée paraissent invraisemblables de nos jours, il toucha enfin au terme de son voyage, et s'occupa d'accomplir sa pénitence par laquelle il espérait retrouver un peu de repos et de sommeil. Le hasard, ou plutôt la Providence, voulut qu'il découvrit, à la première semaine de son séjour à Messine, l'arrivée de Pino, neveu de Domenico ; ce peintre était occupé à peindre avec son ami Antonello, dans l'église de San-Carlo, une fresque dont le doge leur avait confié l'exécution, lorsqu'un inconnu vint s'agenouiller devant lui.

— Jeune homme, lui dit-il, au nom du Christ mort pour le salut des hommes, je viens implorer de vous mon pardon ; je suis le meurtrier de votre oncle Domenico, de Messine.

— Mon oncle ! mon oncle n'est plus ! Misérable ! ta mort seule...

— La mort serait un bienfait pour moi, reprit Jean, sans reculer devant le poignard levé sur sa poitrine ; j'arrive du fond de la Flandre ; priez et pleurez, pour implorer le pardon que vous me refusez ; que la volonté de Dieu s'accomplisse, et puissiez-vous trouver, au jour du dernier jugement, le pardon que vous me refusez !

— Il y avait dans la voix du pénitent une expression si touchante et si résignée, que Pino se sentit désarmé.

— Qui donc es-tu, pour avoir commis un pareil crime ?

— Je suis Jean Van Eyck, je suis l'inventeur de la nouvelle peinture, et je viens d'apprendre mon secret en expiation du crime que j'ai commis involontairement : car en frappant ton oncle, je croyais punir un voleur et un meurtrier.

Un an après cette entrevue de l'assassin et du neveu, Jean Van Eyck, de retour en Flandre, obtint du pénitencier don Bustos l'absolution de son crime, et ne tarda point à succomber aux fatigues du voyage qu'il avait entrepris, et à la violence de son repentir. Ce fut à peu près vers la même époque qu'un étranger fait prisonnier par les Barbaresques, et qui s'était échappé de leurs prisons, vint à Rome et voulut présenter au pape un tableau peint à l'huile ; mais il ne put obtenir cet honneur, car ce tableau était médiocrement exécuté, et le concierge auquel il s'adressa lui répondit :

— On voit bien, signor, que vous arrivez des galères d'Afrique, et que vous êtes resté longtemps étranger aux choses de ce monde : la peinture à l'huile n'est plus un secret aujourd'hui, chacun sait préparer les couleurs suivant ce procédé ; mais les œuvres d'Antonello de Messine, de Pino son ami et de plusieurs autres maîtres dont je pourrais vous dire les noms.

Le lendemain, le Tibre charriait le cadavre d'Andrés del Castagno.

S. HENRY BERTHOUD,

Sommaire des annonces nouvelles.

Les électeurs du quartier Saint-Pierre à J. W. Leaycraft. Maison à affermer.—W. Drum. Chemin de fer succursal de Mégantic.—J. T. Brousseau. Maison à vendre.—J. Plamondon. Lecture publique.—Dr. Painchaud. Réponse aux électeurs du quartier Saint-Roch. Prudent Vallée.

CANADA.

QUÉBEC, 5 FÉVRIER 1853.

Le gouvernement ce n'est pas le peuple, ce n'est que le produit de la volonté populaire ; et si "l'on" sait à quel point s'en tenir sur la ferme volonté du "gouvernement," le peuple a droit de parler après le gouvernement. Il n'a pas encore dit son dernier mot, le mot suprême !

Aux gouvernements et aux parlements qui disent injustement NON, le peuple dit OUI, jusqu'à ce qu'il ait justice ou qu'il ait brisé tous les obstacles. M. Hicks n'a-il pas bien des fois voulu ce qu'il ne voulait pas quelques mois, quelques semaines, quelques jours auparavant, et le Canadien ne pourrait-il trouver, dans l'histoire même de notre pays, que la volonté populaire a vaincu "la ferme détermination des gouvernements ?" Personne ne sait encore "la grande majorité"

de l'assemblée législative appuiera le gouvernement sur ce point ;" et si elle l'appuyait, si elle manquait ainsi de justice envers le Bas-Canada, l'opinion n'en serait que plus forte à l'extérieur.

Cette opinion ferait la majorité en repoussant les mandataires infidèles, car l'agitation continuera jusqu'à l'accomplissement de la justice.

Habitants de la rive Nord, pour vous cajoler, pour vous endormir, on vous "laisse l'espoir" que, PLUS TARD, le gouvernement pourra venir au secours de votre chemin.

Attendez donc, espérez donc, pendant que les chemins de fer favorisés de la garantie provinciale, sillonnent les autres parties du Canada. Plus tard vous aurez justice, le gouvernement vous en laisse du moins l'espoir.

C'est toujours quelque chose, quand l'on se rappelle comme ce chemin du Nord était redoyé par le premier-ministre ; quand on retourne dans son esprit les innombrables écrits des organes, pour prouver que le Bas-Canada doit moins avoir peur qu'il ne produit moins et que ce malencontreux chemin du Nord est une entreprise ruinée.

Ainsi, amis du chemin de la rive Nord, soyez fermes, manifestez hardiment et énergiquement votre pensée, et la victoire est à nous.

Le Weekly Messenger de M. MacKenzie a fait, il y a peu de jours, sa première apparition sur la scène politique.

Il contient une longue lettre de M. MacKenzie à lord Aberdeen, laquelle est pleine d'erreurs de faits, de fausses assertions ou de principes qui préchent contre la liberté coloniale.

Par exemple, il dit "que le gouverneur envoyé d'Angleterre fut converti en un ministre et de meure réellement tel, et que celui qui peut commander les chambres d'assemblée comme Pitt et Castlereagh commandaient les chambres des communes, est sous lui le premier-ministre pour la forme."

L'expérience de tous les jours prouve que rien n'est plus faux que cette assertion, et que depuis plusieurs années le premier-ministre est réellement premier-ministre pour tout ce qui a rapport au gouvernement intérieur de la colonie.

Plus loin, comme pour se contredire lui-même, il dit :

"Depuis mon retour en Canada j'ai observé de "pres la législature et l'exécutif. Lord Elgin, "comme ses prédécesseurs, employa rarement ou "jamais ses pouvoirs de gouverneur, à empêcher "la mauvaise législation, qui peut nous faire du "mal, à nous Canadiens."

Il veut l'intervention qu'il vient de répudier : c'est pourtant un ami de la liberté constitutionnelle.

"Mais, quand, au milieu d'une session, des ministres osent proposer de rendre le conseil législatif électif, ils sont forcés par un supérieur, "invisible, de retirer leur proposition, et on "suggère de payer "les pairs" qui n'assistent "pas aux séances, pour les engager à l'assiduité."

Les ministres ont agi sous l'influence des promesses faites aux colonies par le ministère anglais dans le parlement impérial même, et ils n'ont pu soumettre leur projet de constitution à la chambre, sans l'assentiment préalable du gouverneur-général puisque toutes les questions soumises à la chambre, l'ont été d'abord au cabinet. Ce sont les ministres eux-mêmes qui, voyant l'impopularité de leur proposition ont senti le besoin de la retirer.

C'est encore l'administration, qui, pour retrancher ses forces et guérir ses profondes et nombreuses blessures, a demandé un ajournement de plus de six mois.

Que faisait, en effet, cet ajournement au gouverneur-général ? et pourquoi l'aurait-il voulu ?

M. MacKenzie est l'homme le plus travaillant et le plus industrieux que nous connaissions, mais vous cherchiez en vain autre chose que du travail et de l'industrie dans ses écrits et dans ses discours.

Il n'a pas de logique dans le raisonnement ; il n'a pas même de suite dans les idées.

M. Brown poursuit sa marche triomphale dans le Haut-Canada, et fait des excursions jusque sur le territoire du premier-ministre.

Le 25 du mois dernier, les réformistes du comté d'Oxford lui donnaient un dîner splendide à Woodstock.

Dans le cours de sa longue oraison, longue, puis-que'elle dura trois heures, il déclara ce qu'il avait déclaré ailleurs, que toute la cause du mal était l'alliance franco-canadienne.

Le Globe dit, que des trois pères du ministère actuel, MM. Tiffany, Spence et Christie, les deux premiers ont renié leur géniture, le dernier seul restant fidèle.

Par voie télégraphique.

Le steamer Canada, parti de Liverpool le 22 de janvier, est arrivé hier à Halifax. Le télégraphe transmet les nouvelles qui suivent :

ANGLETERRE.—Rien d'important. Il paraît que l'empereur des Français aurait l'intention de faire une descente en Angleterre à main armée. Le gouvernement anglais fait ses préparatifs avec la plus grande activité pour résister à l'invasion prétendue.

Un nouveau procès a été accordé dans la cause d'ACHILLE.—Newman.

FRANCE.—Le mariage de l'Empereur Louis-Napoléon est un événement qui a surpris tout le monde. Il a demandé en mariage Mademoiselle De Monthoso (?) Comtesse d'Oba, espagnole, âgée de 25 ans, petite fille du consul anglais à Malaga.

L'empereur a annoncé à ses ministres la demande par lui faite de la main de la comtesse qui a naturellement accepté la proposition de Sa Majesté.

C'est, dit-on, un mariage d'affection. On dit que le mariage civil a eu lieu et que le mariage religieux a dû être solennisé le 29 de janvier.

Le budget de 1854 montre une augmentation de 57 millions de francs sur celui de 1853.

La Monteur contient un article, écrit, dit-on, par l'empereur lui-même, se plaignant des correspondants parisiens du Times de Londres, du Morning Chronicle et de l'Advertiser. Quelques uns croient voir dans cet écrit, le dessein d'exécuter le peuple français contre l'Angleterre.

On dit que les négociations pour la fusion des partis d'Orléans et de Chambord, viennent d'être renouvelées avec espoir de succès.

Inondation dans divers départements suivie de grands dommages.

Le général Allouveau de Montréal remplace le général Géméau à Rome.

ITALIE.—La mort de Madiai est contredite officiellement par le Monteur Toscan du 13.

AUTRICHE.—L'archiduc Rogian, ci-devant viceroi de la Lombardie, est mort.

MARCHÉS ANGLAIS.—Céréales, tranquilles et ont subi une légère baisse. Blé blanc, 72 à 78. Rouge, 66 à 71 par 70lb. Fleur du Canada, 27 à 28. Sucre 24 à 26 par quart.

ALCALIS.—Potasse, 26 1/2. Perlasse, 28 1/2.

MARCHÉ MONÉTAIRE.—Escompte, minimum, 3 p. Consolidés, 99 1/2. Espèce dans la Banque d'Angleterre, £19,765,651, donnant une baisse de £782,041 depuis le dernier rapport.

(Morning Chronicle.)

Le Gouvernement et le Chemin de Fer du Nord.

La réponse négative, que le gouvernement vient de faire à la requête de la corporation de la cité de Québec, mérite à trop de titres l'attention du public pour que la presse n'y donne pas elle-même une considération toute spéciale.

La première chose qui frappe, c'est le soin que prend le gouvernement d'essayer de convaincre la population du Bas-Canada qu'il a étudié avec une attention plus qu'ordinaire le projet en question. Il déclare en effet qu'il "s'intéresse grandement" à un projet qui se recommande tant par lui-même, "et qui reçoit l'appui de personnes d'un caractère "et d'une position si élevés."

Quelle différence entre cette manière de parler et celle du Canadien, l'organe du gouvernement ! Selon ce journal-là, le chemin du Nord est "une entreprise ruineuse," c'est "un chemin dans la lune." Aujourd'hui, le gouvernement voit que ce ton-là ne peut plus faire ; le chemin du Nord est devenu pour lui tout-à-coup une entreprise "recommandable, qui reçoit l'appui de personnes distinguées par leur "caractère" et leur "position."

Encore un peu de temps, encore un peu d'agitation, encore quelque nouvelle et énergique expression de l'opinion publique, et le gouvernement ne trouvera plus d'impossibilité à rendre justice au Bas-Canada !

Mais continuons. Voilà le gouvernement qui nous parle de l'acte 14 et 15 Viet. chap. 73, et l'on va voir comment il l'interprète !

"Vous ne manquerez pas, dit-il, de remarquer "qu'il (l'acte) donne en termes explicites aux "commissaires du bureau des travaux les pouvoirs "nécessaires pour les mettre en état d'acquiescer "telles parties du chemin de fer du Saint-Laurent "et de l'Atlantique qu'on pourra juger à propos "d'inclure dans la ligne du grand tronç. En décidant donc que la ligne de chemin de fer, de "puis un endroit vis-à-vis Québec jusqu'à Rich- "mond, et de la jusqu'à un endroit vis-à-vis Mont- "real, formera partie du grand tronç, le gouverne- "ment paraît n'avoir fait autre chose que DONNER "EFFET aux intentions de la législature TELLES QU'EX- "PRIMÉES dans l'acte en question."

C'est ainsi qu'argumente le gouvernement !

N'essaie pas de prouver qu'il a agi conformément aux intentions de la législature ; ce serait par trop difficile. Il se contente de remarquer que les commissaires des travaux publics avaient, d'après la loi, le pouvoir d'acheter tel chemin si l'on jugeait à propos de l'inclure dans la ligne du grand tronç, et il conclut de là qu'il s'est conformé aux intentions du parlement, en plaçant au Sud le chemin du grand tronç !

Mais comment le gouvernement ne voit-il pas que le pouvoir accordé aux commissaires n'était pas une injonction ? Ils pouvaient être appelés à en user, mais aussi ils pouvaient très-bien n'être jamais appelés à l'en servir. Comment donc le pouvoir fut-il exercé ?

Pourquoi aussi le ministère ne cite-t-il pas ici la fin de la 13e clause de cet acte ? Le public y aurait vu que :

"Le dit chemin de fer (le grand tronç), et "chaque partie d'icelui, seront construits sur telle "ligne, et dans telles places ou localités que le gou- "verneur en conseil fixera et déterminera comme "étant LES PLUS PROPRES à promouvoir les in- "térêts généraux de la province."

Et le gouvernement n'aurait pas alors osé prétendre avoir agi conformément aux intentions de la législature, et cela :

1° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de prolonger sans interruption le grand tronç par la rive Nord jusqu'à Québec qui est le port de mer du Canada, que de l'interrompre au port de Montréal qui est loin d'être facilement accessible, surtout pour les gros vaisseaux d'outre-mer ;

2° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de faire passer le grand tronç sur la rive Nord peuplée de plus de 250,000 habitants, que de le diriger au milieu d'un pays comparativement peu peuplé ;

3° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de diriger le chemin du grand tronç sur la rive Nord et de ne lui donner issue à Montréal à Québec que 152 milles de longueur, que de le faire passer au Sud du fleuve ou sa longueur entre les deux cités se trouve être de 15 à 20 milles plus considérable que sur la rive Nord ;

4° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" d'épargner au pays le coût de ces 15 à 20 milles de chemin de fer, que de l'obliger à dépenser pour cet objet de £80,000 à £100,000 au moins ;

5° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de lui conserver l'hypothèque privilégiée que la loi lui donnait sur le chemin du Saint-Laurent et de l'Atlantique pour la garantie provinciale accordée à ce chemin, que de détruire cette hypothèque en achetant le chemin et en faisant courir à la province les risques de tout le capital ;

6° Parce que c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de donner la garantie provinciale au chemin du Nord, qui devra être une entreprise profitable, et qui, dans tous les cas, paierait certainement l'intérêt légal de cette garantie, que de priver plus de 250,000 habitants des bienfaits d'un chemin de fer, et d'employer trois fois autant que cette garantie à l'achat de la moitié du chemin du Saint-Laurent et de l'Atlantique, et à la construction ou à l'achat du chemin de Richmond ;

7° Parce qu'enfin c'eût été "mieux promouvoir les intérêts généraux de la province" de donner au chemin du Nord la garantie provinciale pour un montant de £300 par mille, (somme suffisante pour assurer le succès), que d'acheter la moitié du chemin du Saint-Laurent et de l'Atlantique, et par là de donner au moins £500 par mille.

Et pourtant le gouvernement sait tout cela, et il ne craint pas de déclarer qu'il n'a "fait autre chose que donner effet aux intentions de la législature" en plaçant au sud la partie du grand tronç qui doit traverser le Bas-Canada de Montréal à Québec !

Que les habitants du Bas-Canada jugent si c'est la leur rendre justice ! Qu'ils disent si c'est ainsi qu'ils entendent se faire gouverner !

L'assemblée du comté de Saint-Maurice. Rivière-du-Loup, 29 janvier 1853.

M. le rédacteur,

Dans ma dernière lettre, je vous ai donné un rapport sur l'assemblée du comté de Saint-Maurice, convoquée par M. Turcotte, représentant de ce comté ; aujourd'hui je vais vous faire part de quelques observations sur l'interprétation que le Canadien et la Gazette des Trois-Rivières donnent à cette assemblée.

D'abord, il est bon de remarquer que M. Turcotte ne peut réclamer le mérite d'avoir convoqué cette assemblée qui devait avoir lieu sans lui, il n'a fait que suivre le courant qu'il ne pouvait arrêter. Voyant que cette assemblée se tiendrait malgré lui, il se décida à faire fortune contre bon cœur, et résolut de la guider puisqu'il ne pouvait l'empêcher. Il a formé ce dessein, dans le but de faire croire au loin, que rien dans le comté de Saint-Maurice ne pouvait se faire sans lui.

Dans la semaine qui précède l'assemblée, il fit avertir ses meneurs, ses ballies, les turbulents de chaque paroisse de se rendre à la Rivière-du-Loup,

où il les attendait. Un nommé..... fut chargé de recruter en ce sens à Saint-Léon, et le sieur..... d'avertir les fiers à bras de Maskinongé. Pour avoir sa troupe de fiers-à-bras au complet, il convoqua l'assemblée à la Rivière-du-Loup ou se trouve le gros de ses partisans.

C'est à l'aide de ses bandes organisées et qui sont les instruments aveugles de ses volontés que M. Turcotte a fait passer, à une très petite majorité, sa cinquième résolution, dans le but de donner de l'encensement aux nez de ses amis, les ministres. Mais l'encensement s'y est pris si gauchement qu'il a pu pour marque de reconnaissance de la part du Canadien, l'organe de l'administration, certaine rebuffade qui doit lui prouver que les ministres ont trouvé un nouveau soufflet dans cette calinerie de M. Turcotte.

Vous savez, sans doute, comment M. Turcotte s'est conduit à l'assemblée tenue le 15, aux Trois-Rivières, relativement au chemin de fer du Nord et à la garantie provinciale. Complètement battu, et voulant paralyser l'effet de cette assemblée et de sa propre déconvenue, il s'occupa le dimanche suivant, à préparer et à faire faire à ses marionnettes de la Rivière-du-Loup, la répétition de leurs exploits, afin d'éviter tout malentendu le jour de la représentation.

Le 17, M..... ayant eu occasion d'aller aux Trois-Rivières, informa M. Turcotte que le comté de Saint-Maurice, voulait de tout point les résolutions de Québec. Dans la journée, M. Turcotte avait reçu de diverses personnes du comté, des lettres dans ce sens. M..... lui dit la même chose ; et il ajouta qu'il n'avait pas besoin de se rendre à l'assemblée s'il était opposé à la garantie provinciale, et que même on lui parlerait de remettre son mandat. Sur ce, voilà M. Turcotte qui se met à maugreger comme un diable au fond d'un bénitier ; à donner le comté à Sa Majesté satanique, et à donner des malédictions à quelques personnes en détail, et à la fin au comté entier. Après avoir exhalé sa bile, M. Turcotte finit par comprendre et par avouer qu'il lui fallait bien passer parce que le comté voulait, tout en essayant d'attribuer cette rébellion du comté à l'influence de ce s..... Cauchon.

Le lendemain, M..... rencontrant dans la rue, M. Turcotte qui lui parut tout boulevré, tout pâle, lui demanda s'il était malade ? "Au diable votre s..... dormit, lui dit M. Turcotte ; il m'a empêché de dormir la nuit dernière..... C'est un infâme comté et des plus difficiles à gouverner..... Tousjours, faut-il que j'avale cette s..... gouverne provinciale."

Vous savez que M. Turcotte, malgré l'engagement formel par lui pris aux Trois-Rivières, avec MM. Dumoulin, Polette, et les délégués de Québec, de ne pas parler de politique, repassa en revue dans son discours, les mesures ministérielles, chercha à expliquer ses votes en chambre, parla de la queue du chien, du sept degrés de l'éducation qu'il traita d'incapable, de la nomination des inspecteurs d'écoles, etc.

Personne ne voulait de la 5e résolution ; mais comme M. Turcotte paraissait disposé à l'imposer à l'assemblée, plusieurs personnes lui firent observer qu'avant de passer un vote de confiance en l'administration, il fallait attendre la clôture de la session et la concession par le gouvernement de la garantie provinciale. C'est alors que M. T. mit ses hommes en mouvement. Les gens sages voyant que le but de M. T. était de faire terminer brusquement l'assemblée au moyen de rixes et de tumulte, crurent devoir voter pour cette résolution, qui tout en flattant l'administration sur une joue la soufflette sur une autre joue. J'oubliais de vous dire que cette résolution n'a pas été passée telle que préparée par M. Turcotte..... il a été forcé d'y ajouter la dernière partie qui donne un soufflet à ses bons amis. Aussi depuis son adoption, M. Turcotte est-il d'un humeur du diable, et cela suffit pour expliquer la réserve que la Gazette des Trois-Rivières garde sur le résultat de l'assemblée du comté de Saint-Maurice.

Le Canadien, dans un de ses numéros, donnait à entendre que la politique du Journal de Québec était réprouvée dans le comté de Saint-Maurice ; moi, qui connais l'esprit du comté, j'invite l'écrivain du Nouveau-Brunswick, j'invite l'écrivain du rez-de-chaussée à venir faire une promenade dans nos endroits. Ils y recevront un accueil qui leur prouvera qu'on prise à son mérite la politique anti-canadienne du Canadien qui, pour un peu d'or du pouvoir, travaille à prouver que ses compatriotes, que le Bas-Canada ont reçu de la caisse publique tout ce qu'ils ont droit d'en recevoir. Quant à l'écrivain du rez-de-chaussée, il ferait bien de ne pas retourner de si tôt dans certaine partie du district des Trois-Rivières qu'il a visité dernièrement comme commissaire du gouvernement.

Je ne vous parlerai pas de l'insulte gratuite faite par le représentant du comté de Saint-Maurice à M. G. Caron ; ce monsieur ayant dans une lettre publiée dans l'Ére Nouvelle, donné un démenti solennel à M. Turcotte qui n'a pas répliqué.

Soyez persuadé d'une chose ; c'est que M. Turcotte ne sera jamais réélu pour le comté de Saint-Maurice. Ses derniers meneurs ont ouvert les yeux même à ses plus éhous partisans.

P. G.

P. S.—Peut-être, dans une prochaine, vous parlerai-je du joli rôle joué par certains juges de paix, dans les poursuites intentées contre quelques personnes pour avoir vendu à boire sans licence, si je n'ai pas trop devant les yeux la crainte d'une action en dompage pour libelle.

Il paraît que les résolutions adoptées unanimement par le conseil municipal de la côte de Beaulieu ont blessé les oreilles des adversaires politiques de M. Cauchon dans une certaine paroisse du comté, qui organise, nous dit-on, une assemblée de la nature et de la valeur de celle de la Rivière-aux-Chiens.

Dans cette paroisse les partis sont à peu près également divisés, et il serait facile d'y faire une contre-assemblée, ayant précisément la valeur de celle que l'on organise.

L'expérience vous a déjà démontré, à la suite de toutes les assemblées que vous y avez faites, que vous n'y aviez rien conquis, et que celui que vous vouliez détruire, y était plus puissant par vos efforts mêmes.

Société d'Horticulture de Québec.

L'assemblée générale des membres de la Société d'Horticulture de Québec, convoquée le 25 janvier dernier, à l'Hôtel de Ville, les messieurs suivants furent élus officiers et directeurs de la société pour l'année courante :

JAMES GIBB, écuver, président.

A. TORRANCE, Thomas Gibb, l'honorable L. Panet, Dr. James Douglas, écuver, vice-présidents.

J. T. BROUSSEAU, écuver, trésorier.

J. B. A. CHARTIER, écuver, secrétaire-correspondant.

Dr. R. H. RUSSELL, secrétaire-archiviste.

Directeurs.—Dr. Nault, Capt. Rhodes, T. May, écuver, W. A. Holwell, écuver, D. McCallum, écuver, Révd. M. Moran, H. Atkinson, écuver, L'honorable N. F. Belleau, H. J. Naud, écuver, L'honorable L. Massue, John Musson, écuver.

Le soussigné a reçu avec beaucoup de reconnaissance un don de deux louis fait à l'Institut Canadien de Québec, par Hector L. Langevin, écuver, avocat.

F. VÉZINA, Trésorier.

4 février 1852.

LE BAL DES BACHELIERS CANADIENS.

M. le rédacteur, Le bal des "Bacheliers Canadiens" a été à Québec le plus grand événement du carnaval, et de la courtoisie de la jeunesse canadienne de cette ville. Jamais la salle de l'hôtel Russell n'avait été plus brillante que dans la nuit de mercredi dernier. Les murs disparaissaient sous des draperies festonnées de verdure et de pavillons aux couleurs les plus vives. Des deux extrémités du salon principal l'une était ornée du portrait en pied de Sa Majesté la reine, l'autre de Son Excellence le gouverneur-général, tous deux couronnés de girlandes de fleurs et rehaussés par des faisceaux de drapeaux, de lances et de halberdes étincellantes. Sur l'un des murs latéraux, on voyait, entouré d'ornements, le portrait de Jacques Cartier, sur le côté opposé un tableau, œuvre charmante de notre artiste canadien, M. Théop. Hamel, offrait aux regards une jeune aborigène du Canada, de l'époque où vivait le célèbre navigateur Malouin. Sur le parquet de la salle étaient dessinés, des caractères figurant, les emblèmes du bachelier.

Le luxe des décorations, l'éclat des lumières, l'excellent et nombreux corps de musique présent à la fête, tout faisait présager la soirée la plus délicieuse.

Aussi, la foule brillante et choisie ne se fit pas longtemps attendre. A la suite les dames distinguées qui devaient présider le bal, on vit se rassembler de tous les points de l'horizon de nombreux essais de jeunes beautés canadiennes, anglaises, écossaises et irlandaises, dont les grâces, les saillies spirituelles et les doux yeux devaient ce soir là faire battre amoureux-ment bien des cœurs sensibles. Heureux bacheliers ! Oh ! si comme moi, vous les aviez vues promener leurs regards enchantés sur cet océan de têtes charmantes de fleurs, de rubans, de gaze, de tresses plus légères que des ailes d'abeilles, plus variées que les couleurs de l'arc-en-ciel ! Puis, quand l'arrivée de Son Excellence le gouverneur-général eut donné le signal de la danse, à laquelle il voulut bien prendre part avec toute l'affabilité et la suave dignité de manières qui le distinguent, il fallut voir la franche gaîté qui se communiqua d'un groupe à l'autre, pour remplir la salle du murmure de mille causeries.

Que n'est-il en mon pouvoir de retracer ici la millième partie des mots piquants, des douces confidences, des aimables agaceries, dont l'enchaînement ne fut interrompu pendant un instant que pour laisser faire honneur au somptueux souper qui attendait les présidents convives.

Le président, L. G. Baillargé, écuver, avocat, conduisit au souper la dame de l'honorable colonel Bruce, ayant à sa droite Son Excellence, conduisant la dame de l'honorable M. Taché, suivie des autres dames patronnes : Mesdames Drummond, Duval, Lelièvre, Tessier et Desbarats, accompagnées de sommités civiles et militaires. Ce fut alors qu'un feu roulant des conversations succédèrent les détonations de champagne, qui saluèrent les toasts suivants, proposés par le président : "La Reine," "Lord Elgin, Lady Elgin et leur noble famille," "Les Dames patronnes," "Le beau sexe."

Il fit précédé chacun de ces toasts des remarques les plus heureuses et les plus spirituelles, et les paroles éloquentes avec lesquelles il évoqua le souvenir des plaines de Chateauguy excitaient l'enthousiasme au plus haut degré.

Au deuxième toast Son Excellence répondit en français avec l'éloquence et le parler gracieux qui lui sont naturels, et porta de la manière la plus flatteuse un toast aux bacheliers Canadiens.

Hypol

LES VOIX OCCIDENTALES, ou CHANTS NATIONAUX. PAR J. LEVOIR. LES ÉDITEURS, DE MONTIGNY et CIE...

CHEMIN DE FER SUCURSAL DE MEGANTIC. Le Bureau de cette Compagnie est temporaire...

JOHN HENDERSON ET CIE, Importateurs et Manufacturiers de CHAPEAUX ET PELLETIERES, RUE BUADE, Québec.

AVIS. UNE PÉTITION sera présentée à la Législature des ou immédiatement après le QUATORZE FÉVRIER...

LE CHEMIN DE FER DU NORD! PROSPÉRITÉ DE QUÉBEC! LES citoyens de Québec devraient tous mener à fin cette entreprise importante...

T. CASEY, Rue de la Fabrique, Haute-Ville, OU L'ON VEND AU PRIX COÛTANT, Le meilleur assortiment de Marchandises Sèches.

LE SOUSSIGNÉ remercie le public et ses nombreux et respectables partisans de l'encouragement qu'ils lui ont cessé de lui donner depuis des années...

Parfumerie Française. De Lubin, Demarson et Chetelat, Montpellier. Double extrait, Bouquet de Dames; Patchouly...

A vendre par les soussignés: 250 TONNEAUX de fer écossais, rond carré et plat. 50 Tonneaux fer anglais raffiné.

A vendre par les soussignés: 250 TONNEAUX de fer écossais, rond carré et plat. 50 Tonneaux fer anglais raffiné.

MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS, Ou Devoirs des Pères et des Mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants; Par AL. MAILLOUX, ptre. V. G.

A vendre à cette Imprimerie: LES ADDITIONS SUIVANTES Au BREVIAIRE et au MISSEL: 1. S. Hilarii Ep. et Doct. (additio ad VI. lect.)...

ALMANACH ECCLESIASTIQUE ET CIVIL DE 1853. CET ALMANACH comprendra 126 pages d'in-18, est maintenant EN VENTE à la librairie de MM. J. & O. CRÉMAZIE...

TABLE DES MATIÈRES. Explication des termes du Calendrier... Partie Ecclésiastique—Cour de Rome... Partie Civile—Famille Royale d'Angleterre...

Table of contents for the 'MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS' section, listing various chapters and their page numbers.

PRIX RÉDUIT! MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS, Ou Devoirs des Pères et des Mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants; Par AL. MAILLOUX, ptre. V. G.

Propriétés à vendre ou à louer. A vendre, termes faciles. LA PROPRIÉTÉ du soussigné, située sur le chemin du Cap-Rouge...

A VENDRE. UN emplacement de 24 arpents en superficie avec maison, étable et autres bâties, situés dans la plus belle partie de Pincourt...

POELES NOUVEAUX. LE soussigné offre en vente un POËLE NOUVEAU et perfectionné pour chauffer les Églises, les écoles publiques...

Bills privés. BUREAU DES BILLS PRIVÉS, ASS. LÉG., 15 novembre 1852. PLUSIEURS des demandes tendant à obtenir des Bills privés et Locaux durant la présente session...

VITRES DE SMITHWICK, DOUBLE GRANDEUR, PRESQUE ÉGALES aux vitres anglaises (British plate), à vendre par le soussigné.

Une autre récompense de £1,600; OU RÉPONSE DE M. ATKINSON, avec la preuve des Dogmes Catholiques attaqués dans ce dé; Montréal, JOHN LOWELL, 1852.

MEULES DE MOULIN. LES soussignés offrent en vente de magnifiques MEULES DE MOULIN, arrivées directement de France, par le navire Charisus.

Étonnante découverte. COMPAGNIE DE PELLETIERES DE MOSCOU, No. 98, Rue Notre-Dame, Montréal, ET No. 25, Rue de la Fabrique, Québec.

Forges de Saint-Maurice. LE soussigné ayant été nommé AGENT POUR LA VENTE des produits manufacturés aux forges susdites bien connues, a maintenant en magasin: POELES doubles et simples de toutes grandeurs...

La manufacture de Marbres de Québec, N° 13, rue St. Jean, en dehors des murs, VIEND de recevoir un supplément de PIÈRES DE PICTOU, propres aux monuments, pierres tumulaires...

Société Amicale Ecossaise sur la vie. (Établie à Glasgow en 1826.) PRÉSIDENT: Le très-noble MARQUIS DE DALHOUSIE. VICE-PRÉSIDENTS: J. CAMPBELL COLQUHOUN, écuyer, de Killermor...

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie. Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, au-dessus de la porte. W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et de incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie d'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une Compagnie de Propriétaires avec un capital considérable...

PRIMES—POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans £2 0 2 50 ans £4 11 4

AYER'S CHERRY PECTORAL. For the Cure of COUGHS, COLDS, HOARSENESS, BRONCHITIS, WHOOPING-COUGH, CROUP, ASTHMA and CONSUMPTION.

Cerisier Pectoral. POUR LA TOUX, LE RHUME, ENROUEMENT, BRONCHES, TOUX-CRIARDE, LE CROUP, L'ASTHME ET LA CONSUMPTION.

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...

Adresses d'affaires. LE DR. DEGUISE a établi son bureau vis-à-vis l'Église Saint-Roch, dans la maison de MME. GARNEAU. Québec, 23 nov. 1852.

J. OLIVA, AVOCAT, a établi son Bureau sur la rue Halldmand, Haute-Ville, — Entrée par la porte des bureaux de MM. Casault & Langlois, avocats, et J. B. Tiu delle, notaire. — 6 novembre 1852.

NOUVELLE PHARMACIE. AL'ENCOIGNEURE DES RUES DU PALAIS ET ST. JEAN VIS-A-VIS LA MAISON TETU. LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a maintenant prêt à fournir toutes sortes de DRUGUES...

Fourneau patenté de Chilson. UNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE. NOUS sommes heureux d'annoncer que le Fourneau calorifère et ventilateur de Chilson, tel que dernièrement amélioré et patenté est regardé par la plus haute autorité comme...

CHILSON, RICHARDSON & CIE., 51 et 53, BLACKSTONE STREET, BOSTON. — AUSSI — 374, Broadway, New-York.

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...

AVIS CONCERNANT CE JOURNAL. Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20c. par an...